

Ville de Senonches

Conseil municipal du 06 JUILLET 2015
Sous la Présidence de M. Xavier NICOLAS, Maire de Senonches

La convocation a été établie et affichée le 26 JUIN 2015

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Mme Paula MANCEL.

APPEL NOMINAL

ETAIENTS PRESENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, ~~Mme Liliane YVEN~~, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, M. Michel DESHAYES, Melle Paula MANCEL, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, Mme Françoise DESPAS, ~~M. Aurélien MOREAU~~, Mme Laurence LAGANE, M. Jacky VIGNERON, Mme Christelle COLAS, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, ~~M. Michel MERCIER~~, Mme Elodie BOSSENEC, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Marie-Agnès RUEL, M. Pascal BIROLLEAU

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme Liliane YVEN	Mr Xavier NICOLAS	26 JUIN 2015
Mr Michel MERCIER	Mr Philippe MARTOJA	06 JUILLET 2015
Mr Aurélien MOREAU	Mme Paula MANCEL	06 JUILLET 2015

– PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 07 MAI 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

1 - ELECTION D'UN ADJOINT

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'élire un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur GOURLOO Eric, Conseiller Municipal délégué.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis une enveloppe à Monsieur le Maire contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	/
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	
Majorité absolue	
Ont obtenu :	
M. Eric GOURLOO	22

Monsieur Eric GOURLOO a été élu adjoint et installé immédiatement dans ses fonctions.

2 – DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : nomination d'un nouveau titulaire

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau titulaire.

La nouvelle commission sera ainsi composée :

Membres à voix délibérative

Président : M. le Maire

Titulaires (3) + 3 suppléants

- Mme Liliane YVEN
- M. Jean-Pierre SOUHY
- M. Michel DESHAYES
- M. Eric GOURLOO
- Mme Françoise DESPAS
- Mme Janine DUTTON

Le comptable public ainsi qu'un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent être invités à participer avec voix consultative.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de le remplacer.

Lorsqu'un siège de Conseiller Communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu Conseiller Municipal, suivant la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (pour les communes de plus de 1000 Habitants)

Messieurs SOUHY, MOREAU et VIGNERON ayant démissionné du poste de Conseiller Communautaire qui leur revenait de droit, ce poste est proposé à Monsieur Eric GOURLOO.

Monsieur Eric GOURLOO est nommé délégué titulaire à la Communauté de communes du Perche Senonchois.

COMMISSION AUX ADJUDICATIONS :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer.

Monsieur Jean-Pierre SOUHY est nommé délégué titulaire à la Commission aux adjudications.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S, AIDE SOCIALE, LOGEMENTS) :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer.

Monsieur Michel DESHAYES est nommé délégué titulaire à la Commission Communale d'Action Sociale.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (S.I.D.E.P) :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau membre pour le remplacer.

Monsieur Jacky VIGNERON est nommé membre du comité syndical du SIDEP.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau membre suppléant pour le remplacer.

Monsieur Jean-Pierre SOUHY est nommé membre suppléant du Syndicat Départemental d'Énergies.

REVISION DES LISTES ELECTORALES POLITIQUES :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau membre concernant le deuxième bureau pour le remplacer.

Madame Elisabeth STANDAERT est nommée Présidente du deuxième bureau de vote.

REVISION LISTE ELECTORALE CHAMBRE DES METIERS :

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer en tant que chef d'entreprise.

Madame Janine DUTTON est nommée délégué titulaire en tant que chef d'entreprise.

PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer.

Monsieur Jean-Pierre FOURNIER est nommé délégué titulaire au Parc Naturel Régional du Perche.

SIAP (Pays Perche)

Comme suite à la démission de Monsieur Gérard LEBEAUPIN, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de proposer la candidature d'un nouveau titulaire pour le remplacer au titre de la Communauté de Communes du Perche Senonchois.

Monsieur Eric GOURLOO est proposé comme délégué titulaire.

Adopté à l'unanimité.

3 - AMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE AU CHATEAU : AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Senonches a confié au cabinet PRESENCE la mission de conception scénographique du projet culturel au Château de Senonches. Le projet avance bien et devrait être terminé à l'automne 2015

Ce marché de maîtrise d'œuvre prévoyait un montant de rémunération de 133 000 € HT.

La complexité de ce projet associée aux nouvelles orientations scénographiques définies par la collectivité ont conduit à modifier la mission du cabinet PRESENCE.

Aussi, Monsieur le Maire propose la rédaction d'un 2ème avenant au contrat de maîtrise d'ouvrage intégrant une augmentation des honoraires du cabinet PRESENCE pour un montant de 24 000 € HT.

Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre	133 000,00 € HT
Avenant n°1	20 000,00 € HT
Avenant n°2	24 000,00 € HT
Montant du nouveau marché	177 000,00 € HT

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché avec le cabinet PRESENCE pour un montant de 24 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

4 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 28

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE 28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 mai 2015.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation

d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le projet de modification des statuts de Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

Adopté à l'unanimité

5 - CONSTRUCTION DE CINQ LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE DES SABOTIERS : GARANTIE D'EMPRUNTS A HABITAT EURELIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la HABITAT EURELIEN va construire prochainement cinq logements individuels situés rue des Sabotiers.

Dans le cadre de cette opération, la Caisse des dépôts et consignations exige que la Commune d'implantation accorde sa garantie à hauteur de 50% des prêts souscrits par l'emprunteur.

Aussi,

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

Article 1 :

- d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 50% pour le remboursement des emprunts d'un montant total de **637 000 €** souscrit par la HABITAT EURELIEN auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (PLUS foncier) dans le cadre de la construction de cinq logements rue des Sabotiers;

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Montant du prêt :	109 000€	28 000€	388 000€	112 000€
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances		annuelles		
Taux d'intérêts actuariel théorique	0,80%	0,80%	1,60%	1,60%
Taux effectif global	0,80%	0,80%	1,60%	1,60%

Modalité de révision des prêts : la double révisabilité limitée

Révisabilité des taux d'intérêt et progressivité en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, soit une période d'amortissement de 40 ou 50 ans.
- La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par HABITAT EURELIEN, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à HABITAT EURELIEN pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat des prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Adopté à l'unanimité

6 – COMMISSION D'ACCESSIBILITE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Par délibération en date du 15 juin 2009, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche Senonchois a mis en place une commission intercommunale pour l'accessibilité composée comme suit :

- 1 représentant élu de chaque Commune membre de la Communauté de Communes
- 1 représentant de l'Association des Paralysés de France
- 1 représentant de l'Association « voir ensemble »
- 1 représentant de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Senonches
- 1 représentant de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Senonches
-

Comme suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Accessibilité.

Monsieur Jacques DESMONTS est élu pour représenter la commune.

7 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES LAITIERS

Comme suite à des travaux d'élagage rue des laitiers, nous avons constaté que les 150 derniers mètres du réseau d'éclairage public, encore aériens dans cette rue, présentent un risque de panne important compte tenu de leur âge (Plus de 35 ans).

Aussi, nous nous sommes rapprochés des services du SDE 28 afin de faire procéder à un chiffrage pour la remise en état des installations.

Au vue de l'ampleur des travaux à réaliser pour une rénovation à l'identique et une mise en sécurité de ces installations, les services du SDE 28 nous proposent plutôt d'enfouir ces 150 mètres de réseaux d'éclairage public et d'implanter les mêmes matériels que dans le reste de la rue.

Après étude et chiffrage des travaux, il a été transmis à notre attention le plan de financement suivant :

- Coût estimatif des travaux.....25 000 €
- Prise en charge par le SDE 11 250 € (soit 45%)
- Reste à charge pour la Commune ... 13 750 € (soit 55%)

Pour mémoire, il est rappelé que l'ensemble des travaux sera piloté et contrôlé par les services du SDE 28.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal

- d'adopter le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public
- d'approuver le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COMITE DES FETES DE SENONCHES

Par courrier en date du 09 juin dernier, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de 2250 € du nouveau Comité des Fêtes.

L'organisation de la Saint Cyr comme celle du 14 Juillet, avec plus d'activités, ont grevé le budget initialement alloué.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire.

Adopté à l'unanimité

10 – TARIFS ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE – BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'association *les PEP 28*, notre délégataire, est en charge de l'accueil péri et post scolaire.

Comme tous les ans, il nous est proposé de revoir les tarifs appliqués aux familles.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2015/2016.

Tranche	Quotient familial	Périscolaire					
		Matin Ponctuel	Soir Ponctuel	Forfait 5 matins/ mois	Forfait 4 soirs/ mois	Forfait 3 soirs Accompagnement aux devoirs	Forfait 4 soirs 3 soirs Accompagnement aux devoirs + 1 soir périscolaire
A	De 0 à 230€	1,53 €	5,10 €	10,20 €	24,48 €	28,56 €	30,09 €
B	de 231 à 460€	2,04 €	5,35 €	14,02 €	27,54 €	30,60 €	32,33 €
C	de 461 à 615€	2,34 €	5,61 €	17,85 €	30,60 €	32,64 €	34,58 €
D	de 616 à 770€	2,55 €	6,12 €	21,67 €	33,66 €	34,68 €	36,82 €
E	de 771 à 920€	2,65 €	6,63 €	28,05 €	38,76 €	39,50 €	40,29 €
F	de 921 à 1075€	3,06 €	7,14 €	34,42 €	43,86 €	44,74 €	45,63 €
G	plus de 1075€	3,57 €	7,65 €	40,80 €	48,96 €	49,94 €	50,94 €

Adopté à l'unanimité.